

L'ATELIER OBJECTIF PHOTO

De la MJC de Sainte-Geneviève-des-Bois

5,7 Avenue du canal – 91700 SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS

Tel : 01.69.46.67.71 — Email : contact@lamjc.fr

SIRET : 31194642000024 – URSAFF : 910-230336214001011- code APE : 913^E

CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE INTER-CLUB 2026 RÉGLEMENT

Article 1 : Lieu, date et horaires

L'exposition photographique aura lieu dans la cour du **Donjon, salle Jacques Brel** à **Sainte-Geneviève-des-Bois-91700** (Accès et parking rue de la Tour, rue de l'orangerie ou Avenue du Château)

Du samedi 30 mai au dimanche 7 juin 2026
(Sauf le samedi 6 juin pour cause de préparation d'un feu d'artifice)

Horaires d'ouverture et de visite :

Du mercredi au vendredi de 14H00 à 18H00

Samedi et dimanches de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 (sauf samedi 6 juin)

Article 2 : Catégorie et thème

Une seule catégorie Noir et Blanc et Couleur

Thème : LES EXPRESSIONS FRANÇAISES

« **Les expressions Françaises** » mettre en image ces expressions françaises anciennes ou récentes de manière suffisamment évidente pour qu'elles puissent être facilement reconnues et identifiées.

Exemples : **Avoir les deux pieds dans le même sabot, broyer du noir, casser du sucre sur le dosetc**

Les expressions françaises sont suffisamment nombreuses pour inspirer un maximum de mises en scène, cependant l'exposition sera visitée par des enfants des écoles et leurs enseignants pour parler des subtilités de la langue française donc évitez les expressions trop vulgaires ou grossières.

Article 3 : Participation

Concours ouvert gratuitement aux membres des clubs adhérents du CDP91.

Confirmation de la participation avant le samedi 2 mai 2026.

Chaque photo-club pourra présenter **14 épreuves** maximum. (*la quantité peut évoluer selon la participation des clubs*).

Envoi des bordereaux de participation avant le mercredi 16 Mai 2026.

Le club organisateur exposera sur le thème mais ne participera pas au concours.

Article 4 : Tirage, format des épreuves et présentation

Les photos présentées devront obligatoirement correspondre au thème **de façon évidente et compréhensible**. Le club se réserve le droit de ne pas exposer des photos jugées hors thème, de qualité insuffisante ou choquante pour un jeune public.

La présentation imposée est de **30x40**, sans verre et au format portrait ou paysage. Toute latitude est laissée à l'intérieur de ce format pour la dimension de l'image.

Afin d'éviter tous risques de détérioration ou de casse, **les encadrements sous-verre sont interdits**. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement.

Les photos devront mentionner obligatoirement au dos du support : **le titre de la photo, le nom du club et les coordonnées du photographe (Nom et prénom)**.

Article 5 : Accrochage des épreuves

Accrochage le vendredi 29 mai de 14H00 à 19H00

Chaque participation devra être accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis.

Nous fournissons les câbles et crochets.

Précision concernant l'accrochage : Les photos ne seront pas regroupées par club mais par représentation d'une même expression lorsqu'il y aura plusieurs photos de cette expression.

En cas de non disponibilité ce jour, les œuvres pourront nous être remises avant cette date en prenant rendez-vous.

Article 6 : Retrait des épreuves

Les épreuves exposées pourront être décrochées directement le **dimanche 7 juin** à partir de 18h, après la remise des prix.

Article 7 : Jury

Un jury sera composé de professionnels ou amateurs reconnus désignés par "**Objectif Photo**".

Le jury sélectionnera les photographies dans chaque catégorie, sa décision sera souveraine et sans appel.

Un vote sera proposé au public qui visitera l'exposition aux heures d'ouverture durant toute la durée de l'exposition jusqu'au dimanche 7 juin 17H00.

Article 8 : Prix et Récompenses

Chaque participant ne pourra être primé qu'une seule fois.

Les prix du jury et du public ne pourront être cumulés par un même participant.

Les prix seront remis le jour du décrochage le dimanche 7 juin à partir de 18H00.

Article 9 : Réserves légales

Les auteurs des photographies présentées assurent être en possession des autorisations des personnages représentées, ainsi que des propriétaires d'objets photographiés.

Ces autorisations pourront leur être demandées en cas de litige.

Les organisateurs se réservent le droit, de refuser d'exposer les photographies qu'ils jugeront tendancieuses, les expressions trop vulgaires ou grossières, ainsi que d'autoriser la publication des œuvres primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une indemnisation ou rétribution (cette publication ne se ferait que dans le cadre d'un intérêt pour l'exposition).

L'exposition pourrait être annulée si un décret préfectoral ou national le demandait (par exemple fermeture administrative pour cause de pandémie).

Article 10 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et dans son intégralité.

Article 11 : Rappel du calendrier

- Samedi 2 mai 2026 au plus tard - Confirmation participation des clubs
- Samedi 16 mai 2026 au plus tard - Envoi des bordereaux de participation
- Vendredi 29 mai 2026 - Accrochage de 14H00 à 19H00
- Dimanche 7 juin 2026- Remise des prix à partir de 17h30 suivi d'un pot de l'amitié.
- Dimanche 7 juin 2026 – Décrochage à partir de 18h00
- Retrait des épreuves non décrochées : Semaine suivante en contactant les organisateurs.

Les organisateurs

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Claude Florot : info@florot.com - Mobile 06 16 28 83 70

Michel Gattebois : michel.gattebois@wanadoo.fr - Mobile 06 78 20 05 35